

2.4 | Le Marais poitevin et les marais charentais depuis le Moyen-Âge à l'actuel



Thierry SAUZEAU

Université de Poitiers,
UMR CNRS 8098
Centre de recherche
interdisciplinaire en histoire,
histoire de l'Art et musicologie

Merci beaucoup pour cette invitation et cet accueil remarquable.

Je vais essayer de prendre le relais de ce qui a été proposé par les deux premiers intervenants en vous proposant effectivement un focus rétrospectif sur ce que sont ces aménagements de schorre, ces questions d'endiguement par rapport à la question qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire, celle de la prospective dans les marais charentais et du centre-ouest français à l'égard du changement climatique.

Ce que je voulais commencer par faire avec vous, c'est tout simplement vous faire prendre conscience que - et ça a été déjà dit au cours de la matinée - le marais est un territoire du recyclage permanent.

Ces marais ont accueilli des aménagements, et ce qui me semble extrêmement important, c'est de prendre conscience que ces aménagements ont toujours été réalisés en réponse à des besoins humains. Et ces besoins humains, au cours du temps, varient.

Si nous avons une idée majeure à retenir, c'est que ces marais littoraux aménagés au départ pour des impératifs de production, passent à une pluriactivité, un poli-morphisme également à partir du moment où on les utilise et on les recycle.

I. LE MARAIS : TERRITOIRE DE RECYCLAGE PERMANENT

Conquêtes sur la mer de la production à l'occupation

Je vous propose une petite carte de synthèse qui reprend les éléments du littoral charentais maritime, Gironde exclue. Vous le voyez donc, ces marais aujourd'hui, au terme de leur reconversion sur le temps long se présentent sous forme de claires ostréicoles. Certaines de ces zones sont encore dédiées à la production de sel qui occupe d'ailleurs à peu près les mêmes espaces que les claires ostréicoles et qui a tendance à reprendre de la vigueur au cours de ces dernières décennies. On a également des espaces qui sont dédiés plutôt à un élevage extensif et qui, pour la plupart d'entre eux, résultent évidemment de la dégradation de ces espaces qui étaient au départ des espaces salicoles. Et puis, dans d'autres secteurs, on a une céréaliculture intensive qui s'est notamment installée sur le littoral du centre-ouest français à la faveur de la mise en place de la politique agricole commune, à partir des années 1960-1970. Il y a eu des modifications très importantes du foncier dans ce contexte-là.

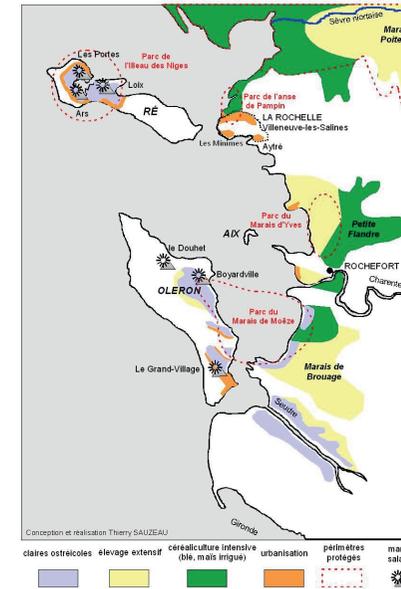
Et puis, on a deux derniers types d'utilisations. Une utilisation plutôt dans des contextes urbains - et on a entendu tout à l'heure les intervenants officiels parler de ce qu'il se passera dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Effectivement, des zones humides ont été urbanisées au cours des dernières années. Mais autour de cette question de la périurbanisation, il y a eu aussi la question de la balnéarisation du littoral. Et là encore, que ce soit sur l'île de Ré, sur l'île d'Oléron ou sur des secteurs qui ont notamment été impactés à l'époque par la tempête Xynthia, comme les communes de Châtelailon - Yves, de Fouras ou Port-des-Barques. Des zones humides ont été réutilisées pour faire du résidentiel.

À cela, il faut ajouter des périmètres qui, aujourd'hui, sont extrêmement importants puisqu'on y fait de la gestion à caractère environnemental. Et parmi les partenaires qui ont contribué à monter ces journées, on a évidemment les parcs naturels qui sont impliqués.

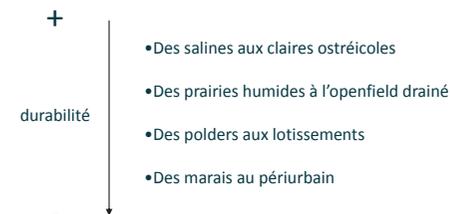
L'ensemble de ces questions-là nous ramène finalement à un petit graphe, un peu schématique en termes de durabilité, où l'on constate qu'on passe d'une période où les aménagements des zones humides présentaient tout un tas de caractères qui leur permettaient une adaptation permanente à la question des changements climatiques, lorsqu'ils survenaient.

Le fait est, qu'à mesure qu'on a converti ces espaces en leur donnant d'autres vocations, en leur donnant d'autres valeurs, on a augmenté une grande rigidité à l'égard de l'adaptabilité. Et tout cela évidemment, va faire partie des discussions qui occuperont les intervenants au cours de ces trois jours.

Les reconversions des marais maritimes



Conquêtes sur la mer de la production à l'occupation



Diapo 03 > Conquêtes sur la mer de la production à l'occupation

L'origine : le rivage dans tous ses états

Quand on est historien, on aime bien se baser sur des archives. Je voulais vous présenter un exemple concret, un cas d'étude. Voici une très belle carte de l'embouchure de la Charente au début du 18^e siècle. On est sur la rive nord de l'embouchure de la Charente. Vous identifiez Fouras et puis il y a tout un ensemble de terrains qui finalement sont visibles sur cette carte et qui vont nous amener à comprendre comment progressivement on passe de l'état de schorre à l'état de territoire endigué.

Premier élément, visible sur cette carte, ce sont véritablement ces schorres qui sont indiqués sous forme de laisses de mer par le cartographe du 18^e siècle.

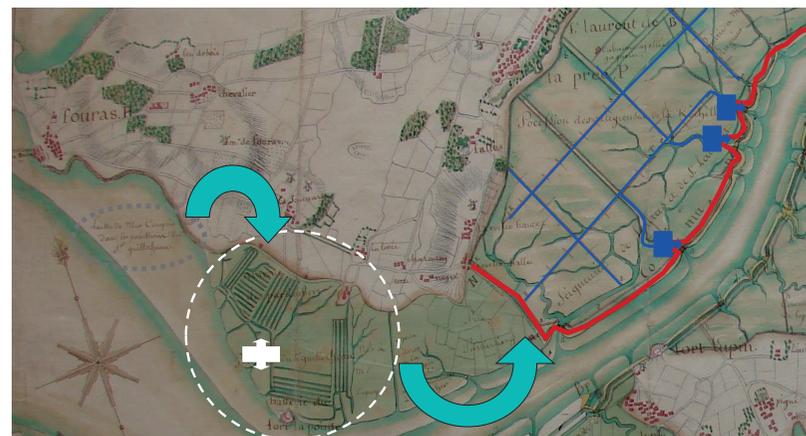
Ce qui est intéressant, c'est que normalement les laisses de mer, depuis l'époque de l'Antiquité en passant par le Moyen-Âge et jusqu'à l'époque actuelle, sont normalement du domaine public maritime. Mais vous voyez que sur la carte, (et on a beau avoir affaire à un document qui a été réalisé dans un cadre très officiel, puisque c'est un ingénieur militaire qui l'a réalisé) ce laisse de mer est bien la propriété d'une personnalité dont je ne sais rien à l'heure actuel, et qui s'appelle le sieur Guilloteau. Ce sieur-là est certainement à l'origine, lui ou ses congénères, de la conversion des schorres en marais.

Et on le voit de façon très caractéristique, puisque ce sont des marais salants qui sont présents au début du 18^e siècle. C'est la première étape de l'appropriation des schorres dans le secteur qui nous occupe, avec dans ce cas particulier, une hydraulique extrêmement intéressante, puisqu'elle permet l'entrée et la sortie du flot marin, et c'est ce qui va distinguer évidemment ces schorres d'autres types d'appropriation du littoral.

Autre type d'appropriation du littoral visible sur ce plan à la faveur de traits rouge, vous voyez que les schorres sont encore peut-être à l'état d'herbus (prés-salés) à ce moment-là et cette parcelle en amont du trait rouge est la possession des religieuses de La Rochelle. Le projet consiste tout simplement à ériger une digue, à creuser des canaux et à installer des écluses qui ne permettront l'hydraulique que dans un sens, c'est-à-dire celui du drainage, celui de la sortie.

Vous avez finalement successivement trois états historiques de la conversion de ces zones sédimentaires, dont nous a très bien parlé Éric Chaumillon, en zones appropriées par l'homme, en zones humides qui aujourd'hui peuvent se classer sous deux grandes catégories : les zones poldérisées ou les zones liées à des activités telles l'affinage des huîtres et la production salicole.

Une fois qu'on a pris conscience de cette grammaire du littoral, on peut se lancer dans une petite étude de trajectoires des marais, en expliquant que la plupart de nos littoraux du centre-ouest français ont connu une forme de colonisation. Et Éric Chaumillon a très bien montré que c'était certainement à une époque où le niveau de la mer était relativement stable.



Diapo 04 > L'origine : le rivage dans tous ses états

II. LA TRAJECTOIRE DES MARAIS

1700

On a donc eu une colonisation des vasières avec des éléments tout à fait caractéristiques que sont les digues, les éléments hydrauliques, les champs de salines, tous connectés à des réservoirs et qui portent des noms tout à fait différents en fonction de la région dans laquelle on se trouve.

Ces champs de salines ont permis à des populations rurales de commencer à descendre vers la mer, derrière des digues en s'appropriant des espaces qui normalement relevaient de la domanialité de l'État, et qui progressivement, ont été convertis en des espaces de propriété privée. Et là, on a un phénomène tout à fait passionnant, très peu étudié dans le détail, de conversion d'un espace public en un espace privé.

Je crois que ce qui est en jeu au cours de ces trois journées, c'est la possibilité de faire le chemin inverse : c'est-à-dire de déprivatiser, en quelque sorte, ces espaces. Evidemment, c'est une vaste question, un vaste programme.

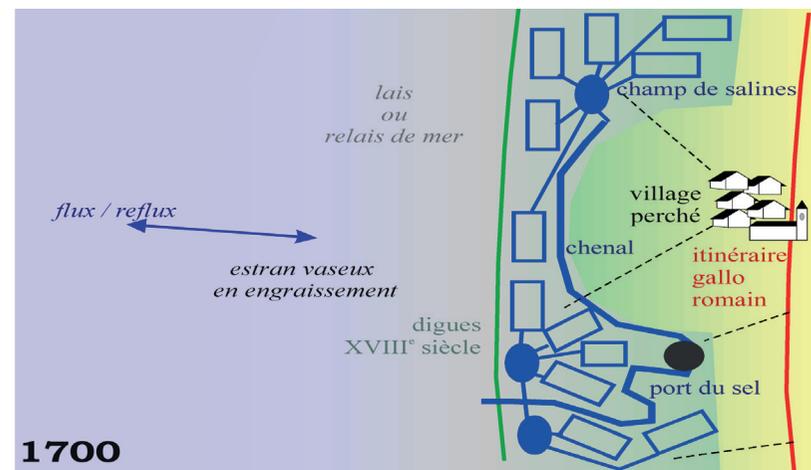
En tout cas ce que je voulais vous faire remarquer, c'est que la sédimentation aidant, ces espaces de salines progressivement, ont pu connaître des formes de dégradation. La sédimentation n'est pas seule en cause, il y a également les questions de marché du sel, car cette activité-là est devenue moins rentable, ou en tout cas moins intéressante.

1850

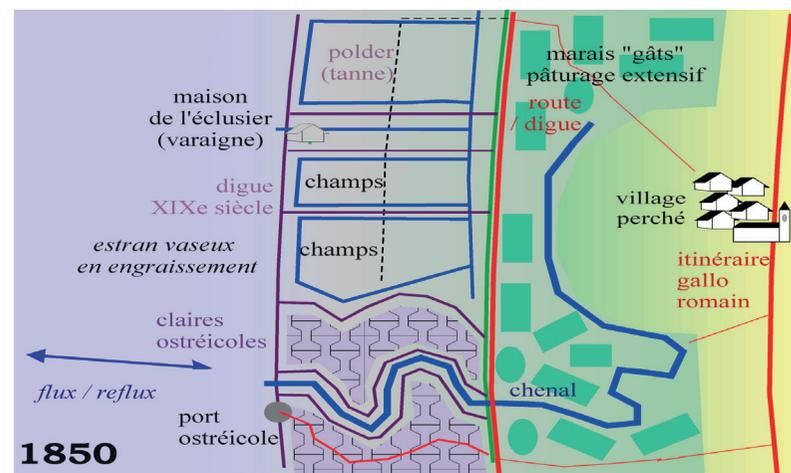
On a donc eu à partir de ce moment-là des phénomènes de déprise, qui sont bien connus puisqu'ils ont été étudiés notamment par des géographes. Ces phénomènes de déprise aboutissent à la conversion des anciens marais salants en pâturages extensifs la plupart du temps. On le voit très bien du côté du marais de Brouage par exemple, mais ce n'est pas l'unique secteur dans lequel on pourrait l'observer.

Au 19^e siècle, on a eu un vaste mouvement d'investissement, avec une puissance publique qui a encouragé les opérateurs privés à réaliser de la poldérisation à l'avant de ces anciennes salines converties en pâturages extensifs. Et cette poldérisation a pu prendre la forme de vastes champs qui souvent faisaient l'objet de cellules indépendantes, de clusters finalement, avec des hydrauliques qui étaient indépendantes les unes des autres. Et cela permettait évidemment de limiter les risques en cas de submersion, puisqu'on n'envahissait qu'une seule de ces cellules lorsque la mer devait franchir une digue, et non pas des zones extrêmement importantes.

Par ailleurs, on a converti des vasières en claires ostréicoles. C'est le grand moment où l'ostréiculture se développe entre Loire et Gironde, au cours de ces années, fictivement ici ciblées à 1850.



Diapo 06 > 1700



Diapo 07 > 1850

2015

Ce qu'il s'est passé dans le courant du 20^e siècle est tout à fait particulier, puisque je vous ai parlé de la politique agricole commune tout à l'heure. La politique agricole commune a abouti à une mécanisation extrêmement importante et la nécessité d'avoir des parcelles qui soient plus grandes. Et c'est la raison pour laquelle, dans ces zones poldérisées au 18^e ou au 19^e siècle, on a bien souvent fait sauter un certain nombre de digues pour ne conserver que les digues à la mer. On a enterré les réseaux de drainage et on est même allé jusqu'à faire franchir à des réseaux routiers des équipements de défense.

Ceci a abouti effectivement à accentuer la vulnérabilité de ces polders au moment même où on y accentuait les enjeux. C'est-à-dire qu'on n'y faisait plus forcément de la céréaliculture classique, mais on y faisait de la maïsiculture irriguée avec tout un ensemble de problématiques qui venaient accentuer les enjeux et donc, accroître une forme de vulnérabilité.

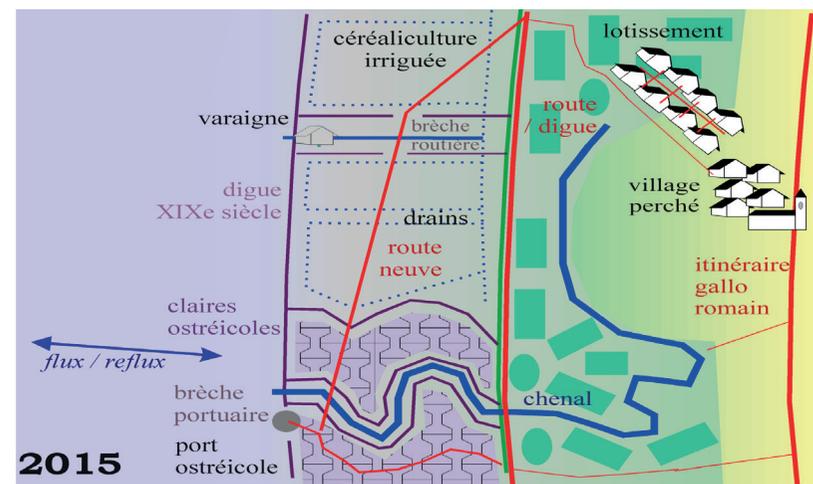
D'autant plus que les opérateurs, les acteurs perdaient progressivement la conscience du fait qu'ils vivaient, travaillaient sous le niveau de la mer et qu'ils étaient potentiellement sujets à l'aléa de submersion.

Parallèlement, on le voit à l'arrière du dispositif, on en est venu à cette même époque entre 1960 et 1990, à descendre vers la mer, à descendre donc dans ces zones jadis dédiées à la saliculture, reconverties en pâturages extensifs qui, comme le montre bien la coupe topographique qu'Éric nous a présenté tout à l'heure, sont parmi les espaces les plus déprimés, en tout cas ceux qui sont en dessous du niveau 3,50 mètres NGF et qui sont très facilement submersibles en cas d'accident de surcôte, par exemple, de pleine mer.

CONCLUSION

Énormément de problèmes sont posés par cette dynamique finalement historique, que je voulais vous présenter très rapidement ce matin. Je crois qu'un des éléments vraiment central consiste à penser, à repenser en tout cas, le passage de l'espace public à l'espace privé et de l'espace privé vers l'espace public, lorsqu'il va être question de dépoldériser ou de rendre des espaces à la mer.

Et ne jamais oublier évidemment qu'il y a des acteurs, des habitants, des gens à qui il faudra proposer des solutions économiquement viables, parce que ce foncier fait partie de leur patrimoine. Je n'ai pas grand-chose de plus à vous dire et je souhaite plein succès à ces trois jours et je vous remercie pour votre attention.



Diapo 08 > 2015